

# Conditions relatives aux opérations sur titres et au conseil en placement

## Classic et Premium – tarification à l'unité

### Actions et titres similaires (produits structurés et fonds négociés en bourse compris)

	Valeur boursière par transaction en CHF	Courtage marginal	Courtage cumulé	via E-Banking	avec E-Dépôt
<b>Négociation en Suisse</b>	Frais de courtage minimums		CHF 90 <sup>1</sup>	CHF 40 <sup>2</sup>	CHF 45 <sup>1</sup>
	1 à 25 000	1,1%	1,1%		
	25 001 à 50 000	1,0%	1,05–1,1%		
	50 001 à 100 000	0,8%	0,925–1,05%		
	100 001 à 150 000	0,6%	0,8167–0,925%	Rabais de 34%	Rabais de 50%
	150 001 à 200 000	0,4%	0,7125–0,8167%		
	200 001 à 250 000	0,3%	0,63–0,7125%		
	250 001 à 500 000	0,2%	0,415–0,63%		
	À partir de 500 001	0,1%	0,1–0,415%		
<b>Négociation à l'étranger</b>	Frais de courtage minimums		CHF 120 <sup>3</sup>	CHF 75 <sup>4</sup>	CHF 60 <sup>3</sup>
	1 à 25 000	1,8%	1,8%		
	25 001 à 50 000	1,5%	1,65–1,8%		
	50 001 à 100 000	1,35%	1,5–1,65%		
	100 001 à 150 000	1,05%	1,35–1,5%	Rabais de 34%	Rabais de 50%
	150 001 à 200 000	0,95%	1,25–1,35%		
	200 001 à 250 000	0,75%	1,15–1,25%		
	250 001 à 500 000	0,65%	0,9–1,15%		
	À partir de 500 001	0,4%	0,4–0,9%		

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

<sup>1</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10% (avec E-Dépôt 5%).

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 400 CHF: 10%

<sup>3</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1 200 CHF: 10% (avec E-Dépôt 5%).

<sup>4</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 750 CHF: 10%

## Obligations et titres similaires

	Valeur boursière par transaction en CHF	Courtage marginal	Courtage cumulé	via E-Banking	avec E-Dépôt
<b>Négociation en Suisse</b>	Frais de courtage minimums		CHF 90 <sup>1</sup>	CHF 40 <sup>2</sup>	CHF 45 <sup>1</sup>
	1 à 25 000	0,8%	0,8%		
	25 001 à 50 000	0,7%	0,75–0,8%		
	50 001 à 100 000	0,5%	0,625–0,75%	Rabais de 34%	Rabais de 50%
	100 001 à 150 000	0,4%	0,55–0,625%		
	150 001 à 200 000	0,2%	0,4625–0,55%		
	À partir de 200 001	0,1%	0,1–0,4625%		
<b>Négociation à l'étranger</b>	Frais de courtage minimums		CHF 120 <sup>3</sup>	CHF 75 <sup>4</sup>	CHF 60 <sup>3</sup>
	1 à 25 000	0,9%	0,9%		
	25 001 à 50 000	0,8%	0,85–0,9%		
	50 001 à 100 000	0,6%	0,725–0,85%	Rabais de 34%	Rabais de 50%
	100 001 à 150 000	0,5%	0,65–0,725%		
	150 001 à 200 000	0,2%	0,5375–0,65%		
	À partir de 200 001	0,1%	0,1–0,5375%		

## Fonds de placement

Catégorie de fonds	Frais de courtage (achat et vente)	via E-Banking	avec E-Dépôt
Fonds du marché monétaire	0,5%		
Fonds en obligations et fonds immobiliers <sup>5</sup>	1,25%	Rabais de 34%	Rabais de 50%
Fonds en actions	1,5%		
Fonds stratégiques et autres fonds	1,75%		

Les éventuels frais (notamment de courtage) et commissions facturés par des tiers sont répercutés en sus.

<sup>1</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 900 CHF: 10% (avec E-Dépôt 5%).

<sup>2</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 400 CHF: 10%

<sup>3</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 1 200 CHF: 10% (avec E-Dépôt 5%).

<sup>4</sup> Opérations portant sur une valeur boursière inférieure ou égale à 750 CHF: 10%

<sup>5</sup> Le tarif applicable aux fonds immobiliers négociés en bourse est le même que pour les actions négociées en Suisse (voir page 1).

**Options sur action/indice**

Valeur boursière en CHF	Frais de courtage
Frais de courtage minimums	CHF 100
0 à 10 000	1,5%
10 001 à 20 000	1,25%
20 001 à 50 000	1,0%
50 001 à 100 000	0,75%
À partir de 100 001	0,5%
Plus frais de courtage de tiers: 0,25% de la contre-valeur de la prime, min. CHF 40	

**Futures**

Contrats	Frais de courtage (per leg)
Frais de courtage minimums	CHF 150
0 à 10	CHF 20
11 à 20	CHF 15
21 à 50	CHF 10
Plus frais de courtage de tiers: CHF 3 par contrat	

Les éventuels frais et commissions facturés à la banque (par ex. taxes boursières et impôts) sont répercutés en sus.

## Droits de garde (titres et métaux précieux)<sup>1</sup>

<b>Commission annuelle minimale</b>	
Commission minimale par dépôt	CHF 100
Dépôt contenant exclusivement des obligations de caisse de la Banque Cler et/ou des bons de participation de la Basler Kantonalbank	Pas de commission minimale
Commission Premium minimale par dépôt	CHF 150
Eparinvest Plus	Pas de commission minimale

<b>Frais annuels de base</b>	
Classic / Eparinvest Plus	
• ≤ CHF 200 000	0,4%
• ≤ CHF 1 000 000	0,35%
• > CHF 1 000 000	0,3%
Rabais E-Dépôt sur les frais de base	0,05%
Commission Premium	0,15%
Frais par relevé de performance (pack Premium: gratuit, au 31 décembre)	CHF 25

<b>Cas particuliers (frais annuels)</b>	
Obligations de caisse Banque Cler	0,075%
Bons de participation Basler Kantonalbank	Gratuit
Cédules hypothécaires <sup>2</sup>	0,2% (max. CHF 125 par position)
Polices <sup>2</sup> , livrets d'épargne, documents, plis	CHF 50 par position

<b>Commission annuelle par position</b>	
Commission par position	CHF 10
Obligations de caisse Banque Cler et bons de participation Basler Kantonalbank	Pas de commission

### Aucun supplément ne s'applique aux titres déposés à l'étranger.

Le calcul se fonde sur plusieurs jours de référence.  
Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

<sup>1</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

<sup>2</sup> Gratuit si les titres sont bloqués (livraison physique de titres de gage immobilier: 250 CHF)

**Frais relatifs aux opérations en capital<sup>1</sup>**

<b>Encaissement de coupons</b>	
Monnaie étrangère	2%, min. CHF 5
CHF	Gratuit
<b>Remboursement (obligations et obligations au porteur)</b>	
Monnaie étrangère	0,25% < CHF 100 000, min. CHF 20 0,125% > CHF 100 000, min. CHF 20
CHF	Gratuit
<b>Enregistrement dans le registre des actions</b>	
Enregistrement dans le registre des actions de valeurs en dépôt nominatives (valeurs étrangères à la demande du client)	Gratuit
<b>Produits structurés</b>	
Livraison de sous-jacents	0,55% sur le prix d'exercice, min. CHF 30 droit de timbre en sus
<b>Livraisons depuis un dépôt-titres<sup>1</sup></b>	
<b>Livraison physique (par position)</b>	
Suisse (trésor compris)	CHF 100
Étranger	CHF 150
<b>Transfert vers une autre banque (par position)</b>	
Titres avec dépositaire en Suisse	CHF 100
Titres avec dépositaire à l'étranger	CHF 150

<sup>1</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

**Frais d'établissement de relevés fiscaux (commandes ultérieures comprises)<sup>1</sup>**

Frais minimaux	CHF 50
Titres suisses et étrangers (par position)	CHF 6
Titres étrangers avec retenue fiscale américaine ou imputation forfaitaire d'impôt (par position)	CHF 10
Par compte	CHF 6
Mention du total des frais bancaires donnant droit à déduction	CHF 10

**Frais d'établissement de relevés fiscaux (commandes ultérieures comprises)<sup>1</sup>**

<b>Cas particuliers</b>	
Compte/dépôt d'épargne en fonds	Gratuit
Reporting fiscal pour l'Allemagne / la France / l'Italie / générique (annuel)	
• Jusqu'à 10 positions	CHF 150 par relevé
• De 11 à 25 positions	CHF 250 par relevé
• Plus de 25 positions	CHF 400 par relevé
Relevé fiscal France (mensuel)	CHF 20 par relevé

**Attestation du dépositaire<sup>1</sup>**

<b>Attestation fiscale Allemagne</b>	CHF 90
--------------------------------------	--------

**Frais pour demandes de remboursement d'impôt**

<b>Impôt anticipé suisse</b>	
Part du montant remboursable	6%
+ frais par titre et année de remboursement	CHF 10
Frais minimums	CHF 50
Frais maximums	CHF 900
	Éventuels frais de tiers en sus

**Impôts à la source étrangers**

Part du montant remboursable	12%
+ frais par titre et année de remboursement	CHF 10
Frais minimums	CHF 50
Frais maximums	CHF 900
	Éventuels frais de tiers en sus

## Tarifs forfaitaires

### Pack Premium<sup>1</sup>

Le pack Premium est réservé aux clients bénéficiant de prestations de conseil. Si le client ignore régulièrement les recommandations de la banque et/ou prend en grande partie seul ses décisions de placement (execution only), la banque se réserve le droit d'appliquer le tarif correspondant.

Le tarif forfaitaire inclut les prestations de conseil supplémentaires, les frais de courtage (hors dérivés), les droits de garde, les frais liés aux opérations en capital ainsi que les relevés de performance trimestriels et les relevés fiscaux annuels. Il ne tient pas compte des frais facturés à la banque par des tiers (par ex. frais de courtage, taxes et commissions) ni des redevances fiscales (droit de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.).

Frais minimums par dépôt				CHF 1 000
Stratégie de placement	Obligations	Revenu, Équilibré, Croissance	Actions	
Jusqu'à CHF 1 000 000	0,7%	0,8%	0,9%	
À partir de CHF 1 000 000	0,6%	0,7%	0,8%	

### E-Dépôt<sup>1</sup>

Le tarif forfaitaire inclut les droits de garde, les frais liés aux opérations en capital ainsi que 12 ordres d'achat ou de vente de titres (hors produits dérivés) par année civile. Toute autre transaction donne lieu à la facturation de 30 CHF par ordre. Ce tarif ne tient pas compte des frais facturés à la banque par des tiers (par ex. frais de courtage, taxes et commissions) ni des redevances fiscales (droit de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.).

Frais minimums par dépôt		CHF 300
Volume du dépôt		
Jusqu'à CHF 200 000		0,6%
Jusqu'à CHF 1 000 000		0,5%
À partir de CHF 1 000 000		0,4%

### Épargne en fonds et en titres (épargne de prévoyance)<sup>1</sup>

Le tarif forfaitaire inclut les frais de courtage, les droits de garde ainsi que les frais liés aux opérations en capital. Les frais courants des solutions de placement Banque Cler s'élèvent à environ 1,25%<sup>2</sup> par an. Il n'y a pas d'autres frais tels que les droits de garde ou les frais de transaction.

Frais minimums par dépôt	Pas de montant minimum
Compte d'épargne en fonds	0,75%
Produits de prévoyance de tiers (frais forfaitaires)	0,5%
Solutions de placement Banque Cler Épargne en prévoyance	Gratuit

<sup>1</sup> Le calcul des frais annuels se base sur le volume de dépôt moyen en fin de mois; à cela s'ajoutent TVA pour les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein. Le débit s'effectue sur une base semestrielle (en juin et en décembre).

<sup>2</sup> Les frais peuvent varier légèrement d'une année à l'autre.

### Conditions relatives à la Solution de placement

Un avoir de 10 000 CHF suffit pour bénéficier des prestations de gestion de fortune complètes proposées par la Banque Cler. Les Solutions de placement sont gérées sous forme de fonds stratégiques. Le produit intègre un relevé de performance semestriel et un relevé fiscal annuel suisse. Les frais courants facturés pour la Solution de placement se montent à 1,25%<sup>1</sup> environ par an. Aucun autre frais (par ex. droits de garde ou frais de transaction) ne s'applique en sus.

### Mandat de gestion de fortune (clients privés)<sup>2</sup>

Stratégie de placement avec valeurs patrimoniales à partir de CHF 100 000 (valeur moyenne en fin de mois de la fortune gérée sur l'année)	all-in fee par an <sup>2,3</sup> (frais de courtage et droits de garde inclus)	
	all-in fee <sup>4,5</sup>	all-in fee <sup>4,5</sup> avec participation à la performance (10%) <sup>6</sup>
Jusqu'à CHF 1 000 000	1,2%	1,0%
À partir de CHF 1 000 000	1,1%	0,9%
<b>Supplément pour adjonction de titres individuels Actions Suisse (uniquement Focus Suisse):</b>		
à partir de CHF 300 000:	0,1%	
<b>Supplément en cas de souhaits particuliers du client:</b>		
jusqu'à 1 million de CHF:	0,15%	
à partir de 1 million de CHF:	0,1%	
Commission minimale	CHF 1 000 par an, également pour une durée de contrat plus courte	

Les clients ayant souscrit un mandat de gestion de fortune sont exonérés des frais de port, de tenue de compte et d'établissement de relevés fiscaux.

<sup>1</sup> Les coûts peuvent varier légèrement d'une année à l'autre.

<sup>2</sup> Clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein: + TVA

<sup>3</sup> Les frais sont débités semestriellement, en janvier (pour la période juillet-décembre de l'année précédente) et en juillet (pour la période janvier-juin de l'année en cours).

<sup>4</sup> Ce tarif ne tient pas compte des frais facturés à la banque par des tiers (par ex. frais de courtage, taxes et commissions) ni des redevances fiscales (droit de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.).

<sup>5</sup> Répartition des honoraires «all-in fee»: courtage (43%), forfait administratif (10%), frais administratifs (47%).

<sup>6</sup> La participation à la performance est calculée chaque année au 31 décembre sur la base du gain en capital réalisé sur la fortune gérée au 31 décembre de l'année précédente. Durant la première année civile, c'est la valeur de la fortune gérée lors de l'ouverture du mandat qui est déterminante. Les années suivantes, en revanche, cette valeur de référence n'est plus d'actualité. La participation à la performance n'est due que si le gain en capital est supérieur au taux d'épargne moyen, c'est-à-dire au taux d'intérêt qui, avec un compte d'épargne de la Banque Cler, aurait été appliqué au capital moyen investi en francs suisses pendant la même période.

Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.